

70

DECLARATON DU GABON

**A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) de
Madagascar**

(Genève le 03 novembre 2014)

Monsieur le Président,

Le Gabon salue chaleureusement la délégation malgache pour sa présence à cette Assemblée en vue de la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'EPU et la remercie pour la qualité de son exposé.

Mon pays se réjouit de la coopération de Madagascar avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme et se félicite des efforts déployés par le gouvernement malgache pour mettre en œuvre les engagements pris lors du 1^{er} cycle de son EPU en 2010.

Ma délégation salue les mesures entreprises par le gouvernement malgache, notamment celles concernant la protection de la santé de la femme et des enfants et la couverture vaccinale.

Tout en demandant à la communauté internationale d'appuyer Madagascar dans ses efforts, le Gabon voudrait formuler deux recommandations à ce pays:

- 1)- Envisager la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, que le pays a signé en 2012;
- 2)- Envisager également la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées signée en 2007.

Je vous remercie.